

Chers parents,

Un guide à l'intention des parents a été créé pour les deux bâtiments de l'école Montagnac.

Bien vouloir cliquer sur la section désirée dans la table des matières suivante :

Table des matières

Section pour les deux bâtiments	2
Départ de l'école.....	2
Circulation dans l'école.....	2
Communication aux parents.....	2
Politique tempête	2
Politique tempête (suite).....	3
Semaine de relâche	3
Transport scolaire.....	3
Médicaments	4
Bibliothèque.....	4
Code de vie de l'école	4
Formulaire voyage.....	4
Maladies contagieuses.....	4
Section du bâtiment du LAC	5
Entrée des élèves	5
Absence de l'école.....	6
Stationnements.....	6
Section du bâtiment de la MONTAGNE	7
Entrée des élèves	7
Absence de l'école.....	8
Stationnements.....	8

Section pour les deux bâtiments

Départ de l'école

Si vous autorisez votre enfant à quitter avec une autre personne, vous devez obligatoirement en aviser son titulaire, le secrétariat ainsi que le service de garde si votre enfant y est inscrit.

Circulation dans l'école

Toutes les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Pour entrer à l'école, vous devrez vous présenter à la porte principale et vous identifier à l'interphone. La secrétaire vous ouvrira et vous demandera de vous présenter au secrétariat.

Afin d'éviter une trop grande circulation dans l'école et pour favoriser l'autonomie de votre enfant nous vous demandons de ne pas l'accompagner à son casier ou à sa classe. De même, si vous venez chercher votre enfant en fin de journée, nous vous demandons de l'attendre au secrétariat.

Communication aux parents

Mensuellement, l'Info-parents est envoyé par courriel à tous les parents d'élèves. Ce document permet de prendre connaissance d'informations importantes sur le vécu de l'école. De plus, une communauté Facebook appelée *École primaire Montagnac de Lac-Beauport* fournit également des informations pertinentes aux parents. Finalement, plusieurs informations se retrouvent sur le site internet de l'école à l'adresse suivante : <http://www.montagnac.csdps.qc.ca/>.

Politique tempête

Seulement le service de garde du bâtiment du lac demeure ouvert lors des journées de fermeture de l'école pour cause d'intempéries lorsque celle-ci est annoncée en début de journée. Les élèves qui fréquentent le bâtiment de la montagne sont alors automatiquement accueillis au bâtiment du lac. Lors d'événements météorologiques exceptionnels, le centre de services scolaire peut décréter la fermeture des services de garde en cours de journée. Dans un tel contexte, la collaboration des parents est demandée afin que ceux-ci se présentent le plus tôt possible pour assurer un retour à la maison sécuritaire pour tous.

Politique tempête (suite)

Une inscription aura lieu au mois d'octobre. Seulement les enfants inscrits, en cas de fermeture d'urgence, auront accès au service de garde pour cette journée. Des frais 15,75 \$ seront exigibles pour tous les enfants inscrits qu'ils soient présents ou non. Le coût pourrait être indexé selon les directives du ministère.

En cas de fermeture d'école, l'information sera accessible via les canaux officiels de communication : les médias, le site Internet du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (www.cssps.gouv.qc.ca) et la [page Facebook](#) du centre de services scolaire. Si l'école devait fermer en cours de journée, nous vous remercions de consulter les différents avis puisqu'il nous sera impossible de faire des appels téléphoniques à tous les parents d'élèves.

Semaine de relâche

Pendant la semaine de relâche, seul le bâtiment du lac accueillera les élèves de l'école Montagnac. Un minimum de 15 inscriptions est requis afin que nous soyons ouverts. Il n'y aura pas d'alternative sans frais supplémentaires offerte. Les parents devront inscrire au préalable leur enfant et une décision quant à l'ouverture sera rendue à la mi-janvier. Après cette date, il n'y aura pas de remboursement et les demandes d'ajouts seront accordées selon les places disponibles restantes. Le tarif des frais de garde est de 18,40 \$ par jour plus les coûts des activités ou sorties s'il y a lieu. Il n'y aura pas d'alternative sans frais supplémentaires offerte.

Transport scolaire

Pour une question de sécurité, il est important de se rappeler que votre enfant doit monter dans l'autobus que le Service du transport scolaire lui a assigné. Il n'est pas permis qu'il prenne un autre autobus pour aller dîner chez un ami ou se rendre ailleurs qu'à la maison après l'école.

Pour toutes questions relatives au transport scolaire, vous devez les contacter en remplissant le formulaire suivant : [Demande d'information](#).

Médicaments

Pour une question de sécurité, en aucun temps le titulaire ne pourra administrer un médicament à votre enfant sans une autorisation écrite de l'autorité parentale. Pour ce faire, vous devez remplir le [formulaire d'autorisation](#) prévu à cet effet. Vous pouvez en faire la demande au secrétariat de l'école. Pour les enfants qui utilisent un inhalateur ou un auto-injecteur *Epipen*, vous devez bien identifier celui-ci au nom de votre enfant. Il sera rangé dans un endroit où les intervenants scolaires pourront facilement le trouver en cas de besoin.

Bibliothèque

En entrant à la bibliothèque, le silence est demandé et il est interdit de manger ou de boire. Il est interdit d'écrire ou de souligner des mots dans les livres. De plus, les livres doivent être transportés dans le sac d'école et nous demandons à votre enfant d'en prendre soin.

Code de vie de l'école

Bien vouloir prendre connaissance du code de vie de l'école Montagnac aussi disponible sur le [site internet de l'école](#).

Formulaire voyage

Bien vouloir remplir le formulaire « [Absence pour motif de voyage](#) » si vous planifiez un voyage durant les journées de classe. Selon la loi sur l'instruction publique, l'article 17 stipule que le parent doit prendre les mesures nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

Maladies contagieuses

Lorsque votre enfant est malade, il est important de déclarer l'absence de votre enfant et de préciser la raison de l'absence. Lorsqu'il y a présence de fièvre et/ou vomissement et/ou diarrhée, il doit y avoir un délai de 24 h sans symptôme et sans prise de médicament avant le retour à l'école.

Bien vouloir prendre connaissance de la [liste des maladies contagieuses](#) à déclarer à l'établissement scolaire.

Section du bâtiment du LAC

Entrée des élèves

	AM	PM
Préscolaire	7 h 55 à 11 h 24	12 h 52 à 14 h 08
Primaire (1 ^{re} à 6 ^e année)	7 h 55 à 11 h 24	12 h 52 à 15 h 21
Récréations (primaire)	10 h 01 à 10 h 21	13 h 58 à 14 h 18

Les cours sont réservés à l'usage du service de garde jusqu'à l'entrée des élèves à 7 h 55. Pour une question de sécurité, si vous venez reconduire votre enfant et qu'il ne fréquente pas le service de garde, nous vous demandons de rester à l'avant jusqu'à ce que la cloche sonne.

Les élèves du préscolaire 4 et 5 ans doivent entrer par la porte avant # 3. Les élèves de 1^{re} et 2^e année par la porte arrière # 7, les élèves de 3^e et 4^e année par la porte avant # 1 et les élèves de 5^e et 6^e année par la porte arrière # 6.

Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde ne peuvent se présenter sur le terrain d'école avant le début des classes.

Le matin, aucun enfant ne sera accepté sur le terrain de l'école avant 7 h 50.

Le midi, aucun enfant ne sera accepté sur le terrain de l'école avant 12 h 47.

Nous demandons aux parents qui viennent reconduire leurs enfants de quitter la cour d'école une fois ceux-ci pris en charge par les surveillants.

Absence de l'école

Pour une question de sécurité, nous vous demandons de déclarer toutes absences ou tous retards de votre enfant :

1. Via [Mozaik Portail Parents](#)
2. Via courriel montagnac.dulac@cssps.gouv.qc.ca
3. Via le téléphoner au secrétariat de l'école au 418 634-5542

Pour accéder à un outil de référence pour vous aider à déterminer « [Qui dois-je avertir...?](#) »

Si votre enfant fréquente le Service de garde, vous devez aussi l'en aviser au (418) 634-5543 ou par courriel à lac.garderie@cssps.gouv.qc.ca.

Stationnements

Le stationnement situé le long de l'école entre celle-ci et les terrains de tennis est réservé aux membres du personnel qui paient des frais pour son utilisation. **Il ne s'agit pas d'un débarcadère pour les élèves qui doivent se rendre sur les cours arrière.**

Le stationnement situé à l'avant de l'école (face à la porte #3) est réservé aux parents et aux visiteurs. Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école ou au Service de garde, vous devez circuler dans le sens indiqué afin d'assurer une meilleure fluidité et une plus grande sécurité.

Le stationnement qui se trouve devant la porte #1 est réservé aux autobus sur les heures de classe (de 7 h 30 à 15 h 45). Aucun autre véhicule ne peut donc s'y stationner à l'intérieur de ces heures.

Section du bâtiment de la MONTAGNE

Entrée des élèves

	AM	PM
Précolaire	7 h 50 à 11 h 19	12 h 47 à 14 h 05
Primaire (1 ^{re} à 6 ^e année)	7 h 50 à 11 h 19	12 h 47 à 15 h 16
Récréations (primaire)	9 h 56 à 10 h 16	13 h 53 à 14 h 13

Les cours sont réservées à l'usage du service de garde jusqu'à l'entrée des élèves à 7 h 50. Pour une question de sécurité, si vous venez reconduire votre enfant et qu'il ne fréquente pas le service de garde, nous vous demandons de rester à l'avant jusqu'à ce que la cloche sonne.

Les élèves du préscolaire 4 et 5 ans, ainsi que ceux de la 4^e/5^e, 5^e/6^e et 6^e année, doivent entrer par la porte # 2. Les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année, par la porte # 3.

Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde ne peuvent pas se présenter sur le terrain d'école avant le début des classes.

Le matin, aucun enfant ne sera accepté sur le terrain de l'école avant 7 h 45.

Le midi, aucun enfant ne sera accepté sur le terrain de l'école avant 12 h 42.

Nous demandons aux parents qui viennent reconduire leurs enfants de quitter la cour d'école une fois ceux-ci pris en charge par les surveillants.

Absence de l'école

Pour une question de sécurité, nous vous demandons de déclarer toutes absences et tous retards de votre enfant :

1. Via [Mozaik Portail Parents](#)
2. Via courriel montagnac.delamontagne@cssps.gouv.qc.ca
3. Via le téléphoner au secrétariat de l'école au 418 634-5542

Pour accéder à un outil de référence pour vous aider à déterminer « [Qui dois-je avertir...?](#) »

Si votre enfant fréquente le Service de garde, vous devez aussi l'en aviser au (418) 634-5543 ou par courriel à montagne.garderie@cssps.gouv.qc.ca.

Stationnements

Des changements sont à venir.